

Accord entre l'Office européen des Brevets et un syndicat qui représente 1 pour cent du personnel

Eppo König

Le 2 mars 2016

Après une année de négociations, l'Office européen des Brevets, qui fait l'objet de critiques, conclura mercredi à Bruxelles un accord concernant une reconnaissance officielle d'un syndicat. Mais il ne s'agit pas du plus grand syndicat SUEPO – qui ne signe pas en guise de protestation. Le signataire est la FFPE-EPO qui, avec 75 membres, représente 1 pour cent des 7.000 travailleurs.

Les travailleurs de l'Office des Brevets, qui accorde de brevets européens et est établi dans quatre pays, se plaignent depuis longtemps de la charge de travail, des intimidations de la direction et de la restriction de leur droit de grève. Jusqu'à présent, l'Office des Brevets n'avait jamais reconnu de syndicat car, en tant qu'organisation internationale, il ne relèverait pas du droit national du travail.

L'an dernier, l'Office avait néanmoins invité les syndicats à un « dialogue social » qui devait déboucher sur une reconnaissance. Le SUEPO s'est toutefois retiré en juin lorsque l'Office des Brevets a pris des mesures disciplinaires à l'encontre de trois dirigeants syndicaux. Deux d'entre eux ont été licenciés.

La semaine dernière, l'information selon laquelle le Président de l'Office, le Français Benoît Battistelli, serait ainsi en conflit avec le Conseil d'Administration, l'organe suprême, a été dévoilée. Le Conseil a de « graves préoccupations » concernant les mesures disciplinaires. La même semaine, Battistelli a invité les syndicats pour un accord concernant la reconnaissance.

Le SUEPO, qui représente quasiment la moitié de 7.000 travailleurs, ne signera pas tant que ses administrateurs seront « menacés et illégitimement poursuivis ». Le SUEPO estime qu'il s'agit d'un « accord sans poids réel » et sans « droits et obligations » clairement définis.

Samuel van der Bijl, président de la FFPE-EPO, reconnaît que son syndicat est petit, mais il espère attirer de nouveaux membres des suites de l'accord. L'accord ne dit rien concernant le droit de grève, mais selon Van der Bijl, ce point figure au premier plan de l'ordre du jour.

L'Office des Brevets dit être l'une des premières organisations internationales à reconnaître ces syndicats. Battistelli s'est déclaré être ouvert à « tous les thèmes » relatifs au travail.